



Edito : Quand l'ubuesque perdure... - Une circulaire, et tout dévient carrément plus clair (ou pas...) - CHSCTA Exceptionnel du 26 avril 2021 - Brèves : Mobilité des contractuels, Mouvement INTRA des titulaires, FAQ COVID-19, CFP, Co-intervention & aménagement, Chef d'œuvre en CAP.

Quand l'ubuesque perdure...

Avec le MEN, et plus largement avec ce gouvernement, nous pensons régulièrement vivre le pire, notamment en matière de stratégie pour lutter contre la pandémie, mais aussi dans la manière de décider et de communiquer les décisions aux personnels. Dans les faits il n'en est rien, nous sommes obligés de constater que lorsque nous croyons avoir atteint le fond, ils nous montrent qu'il est encore possible de continuer à creuser...

Nous avons déjà produit de nombreux textes dans lesquels nous pointons du doigt les nombreuses incohérences pouvant avoir de graves conséquences sur la vie des élèves et des personnels, en matière de santé, mais aussi pour les examens. Nous pensions il y a quelques jours que le MEN avait enfin tiré quelques leçons de toutes ses erreurs en publiant le 24 avril une FAQ relativement claire concernant l'organisation de la rentrée des lycéens pour cette semaine du 3 mai... Et patatras, voilà que le DGESCO, le patron des recteurs, publie vendredi 30 avril une circulaire qui contredit cette FAQ du 24... Affolement général chez les chefs d'établissement qui avaient pour la plupart déjà proposé une organisation aux personnels pour qu'elle soit communiquée au plus tôt aux familles. Notre syndicat des personnels de direction, ID-FO, a réussi à échanger avec la Rectrice... Le SNETAA-FO a réussi à échanger avec le Secrétaire Général du rectorat afin de tenter de comprendre ce qu'il était possible de faire ou ce qu'il ne fallait pas faire dans les lycées durant les deux semaines qui viennent... Et les explications des uns et des autres furent assez confuses finalement... En effet, une nouvelle FAQ, plus en accord avec la circulaire du DGESCO, devait être

publiée dans le week-end. Mais malheureusement, cette FAQ du 1^{er} mai ne fait que confirmer celle du 24 avril et est donc toujours en contradiction avec ce que souhaite le DGESCO (lire dans cette note le texte de notre camarade Thierry) !

Que dire ? A 48h de la rentrée, des consignes contradictoires sont adressées à ceux qui sont chargés de l'organisation des enseignements... Certains chefs d'établissement viennent de décider que tous les élèves seraient finalement en présentiel... Quant aux auto-tests annoncés, ils sont bloqués on ne sait où... Et lorsqu'ils arriveront dans nos établissements, que devons-nous faire ? Nous n'avons aucune obligation de participer à la mise en œuvre de l'auto-dépistage des élèves, n'en déplaise à quelques chefs d'établissement qui cherchent à imposer à certains d'entre-nous de se former et d'assurer le suivi auprès des élèves. Mais devons-nous vraiment les inciter à les utiliser, alors que nous savons que s'il y en a un de positif, tous les élèves de la classe devront rester à l'isolement, avec le risque de ne pas pouvoir passer leurs examens avant le mois de septembre... Oui, nous devrions, en tout cas si nous voulons éviter de laisser le virus se propager... Que dire ? L'ubuesque perdure ! N'oubliez pas d'utiliser les fiches SST dès que vous vous sentirez en insécurité sanitaire.

Le SNETAA-FO est reçu ce mercredi par Madame La Rectrice accompagnée de Monsieur Le Secrétaire Général... Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO pour tenir un discours sincère et direct, comme d'habitude !

EM

Une circulaire, et tout dévient carrément plus clair (ou pas...)

Depuis les premiers protocoles sanitaires, le ministre Blanquer nous a expliqué que les FAQ, par le fait du « prince », tenaient lieu de circulaires... Cependant, la DGESCO vient encore une fois les préciser, en publiant ce jeudi 29 avril 2021... une **circulaire** ! On va finir par tourner en rond...

En substance, elle fixe, à compter du 3 mai 2021, les **conditions de l'organisation des enseignements compte-tenu de la situation sanitaire**. Il est indiqué que « les chefs d'établissement mettent en place une organisation des enseignements reposant sur des apprentissages en présence et à distance », organisation qui doit permettre à chaque élève de bénéficier « d'un **maximum de cours au sein de l'établissement** ». Il est précisé que « le nombre d'heures de cours suivies en **présentiel ne peut être inférieur à 50%** » et que « la jauge de référence, fixée à la moitié des effectifs, s'apprécie à l'échelle **globale des établissements** ».

Et que dit la **FAQ** ? « Sur l'ensemble du territoire métropolitain, les lycéens [...] seront de nouveau accueillis avec un fonctionnement des lycées en demi-jauge, soit une **présence fixée à maximum 50% de l'effectif total** de l'établissement. »

Tout ceci nous donne le tournis... le ministre nous dit « **effectif de 50% maximum** », et la DGESCO « **nombre d'heures de cours 50% minimum** »... Le font-ils exprès de ne pas prendre les mêmes références ?

Au final, toutes les interprétations étant permises, il faudra encore « batailler » dans nos bahuts ! Et pour ne rien arranger, il faudrait aussi que « les élèves d'une même classe et d'un **même niveau** bénéficient d'une **organisation similaire** au sein de l'établissement », sans compter l'attention particulière à porter aux examens, à l'orientation et aux gestes professionnels... n'en jetez plus la coupe est pleine...

Et bien ce n'est pas tout ! Cette circulaire indique aussi que l'organisation pédagogique qui sera définie à partir du 3 mai doit être inscrite dans un plan de continuité pédagogique tel que défini par **la circulaire DGESCO du 6 novembre 2020** (« Lorsqu'il est nécessaire de modifier l'organisation de l'établissement [...], il est demandé à chaque chef d'établissement d'établir un **plan de continuité pédagogique** [...], qu'il pourra activer **après accord de l'autorité académique**. Ce plan, **établi en concertation** avec tous les acteurs au sein des établissements, peut s'appuyer sur les travaux menés notamment au sein du **conseil pédagogique**. »).

Bien entendu, les familles doivent être informées et un document de synthèse doit être remis aux équipes éducatives. Et même s'il est précisé que cela peut être fait à postériori, le **Conseil d'Administration doit être consulté**.

Heureusement, comme tout est bien anticipé et préparé 😞, nous avons un peu de temps pour tout mettre en place dans le strict respect du cadre sanitaire... un cadre à géométrie très circulaire apparemment ! 😊

Thierry Clamens

CHSCTA Exceptionnel du 26 avril 2021

Le lundi 26 avril s'est tenu un CHSCTA exceptionnel concernant les conditions de reprise et les derniers protocole et FAQ. Seule notre organisation a tenu à lire **une déclaration**.

Bien entendu, les premières questions ont visé les tests et auto-tests. Dès le matin, ces derniers avaient été livrés aux écoles. Madame la Rectrice prévoit que d'ici le 16 mai les établissements pourront passer de 16 000 à 32 000 tests. Pour les auto-tests, peu d'informations, la réflexion et l'expérience étaient en cours avec les enseignants du 1^{er} degré. Le principe reste le volontariat pour le personnel et l'autorisation parentale pour les élèves qui est envisagée de manière pérenne. L'accompagnement devra permettre de les aider à devenir autonomes pour l'effectuer chez eux. Cela fera l'objet de plusieurs séances. Là encore, le volontariat pour les accompagner demeure la règle. Une formation devrait être prévue. Peu d'informations encore à ce sujet (Où, comment, combien d'élèves à la fois, quelles protections ?), l'administration se laissant la semaine pour la mise en place. En quelque sorte, nous en saurons plus demain. Le secrétaire général a précisé qu'au regard du coût des auto tests, il sera demandé que seuls ceux qui ont l'intention de s'en servir les prennent.

Les gestes barrières demeurent de rigueur, masques et gel continueront d'être distribués. La politique du contact tracing (tester, alerter, protéger) va également se poursuivre. Même si les établissements scolaires étaient au centre du dernier confinement, elle a porté ses fruits selon Madame la Rectrice. Cependant, avec la règle du 1^{er} cas, qui sera appréciée localement, les fermetures augmenteront nécessairement.

Concernant la demi jauge, il nous a été affirmé qu'elle s'entendait sur l'ensemble de l'établissement et non par classe. Concernant la priorité des classes à examen, cela ne veut pas forcément dire présence mais une attention particulière. Il ne faut pas bouleverser les organisations mises en place avant le confinement qui ont fait leur preuve. Cela va encore s'apprécier au niveau des établissements.

Pour ce qui est du 1^{er} degré, la question du non remplacement des enseignants et de la limitation du brassage a été longuement discutée. Aux inquiétudes sur le sort des élèves concernés, aucune réponse tranchée claire. Malgré la FAQ, la situation s'apprécie au niveau local selon les effectifs et l'organisation scolaire. Autant dire que les directeurs auront fort à faire et à décider.

Pour ce qui concerne la vaccination du personnel, la priorité qui n'en est pas une, elle doit se faire en dehors des heures de cours. Si ce n'est pas possible, alors une autorisation d'absence doit être délivrée. Les autres ASA pour personnel vulnérable sont bien sûr maintenues.

Enfin, pour ce qui est de la restauration, la volonté du ministre de voir un maximum de parents reprendre leurs enfants pour manger ne va pas faire l'objet de publicité. Cela donnera lieu à une communication locale selon les situations.

Voilà, un CHSCTA exceptionnel court, des réponses pas toujours tranchées mais empreintes d'une confiance certaine, espérons que cela ne se transforme pas en excès de confiance. Au final, reste l'impression que tout est renvoyé au niveau local. Faites comme vous pouvez dans les établissements, nous vous dirons si c'est bien d'en haut.

Max Sanchez

Brèves

Mobilité des contractuels :

Le serveur « LILMAC » permettant à nos collègues non titulaires en CDI et MA de faire leurs vœux pour la prochaine rentrée scolaire fermera le vendredi 7 mai à midi. Pour rappel, comme les années passées, les collègues doivent faire 6 vœux. L'un d'entre eux est obligatoirement un département et les 5 autres des communes ou des zones (11 zones). Pour les collègues en CDD qui seront CDIés en cours d'année, ils devraient pouvoir émettre des vœux par courriels après leur CDIation. Pour que nos militants puissent continuer à suivre les dossiers de nos adhérents et intervenir afin d'éviter le plus possible d'être confrontés à des situations insupportables, nous demandons à nos collègues en CDI et en CDD de nous retourner la fiche syndicale de suivi.

Mouvement INTRA des titulaires :

Les collègues participant au mouvement INTRA 2021 peuvent consulter leurs barèmes depuis jeudi dernier, 29 avril. Attention, les contestations éventuelles doivent être envoyées à la DPE avant mercredi 5 mai à minuit. Il ne faut pas hésiter à interpellier le SNETAA-FO si besoin.

FAQ COVID-19 :

Une nouvelle Foire Aux Questions a été publiée le 1^{er} mai 2021. Vous la trouverez en ligne sur notre site Internet. Elle précise notamment les contraintes pour les deux semaines à venir... Mais elle est en contradiction avec la circulaire du DGESCO du 29 avril !

Congé Formation Professionnelle :

Le groupe de travail concernant les demandes de Congé de Formation Professionnelle va se réunir le mercredi 5 mai. Evidemment, le SNETAA-FO y participera et communiquera les résultats à l'issue du GT.

Co-intervention & aménagement :

Une note de service datant du 1^{er} mars et publiée au BO du 15 avril vient préciser la mise en œuvre des aménagements, que prévoit la grille horaire modifiée pour la classe de terminale, liés aux utilisations possibles des heures prévues en co-intervention à ce niveau (atelier Philo, poursuite d'étude, etc.)

Chef d'œuvre en CAP :

La grille évaluation (sans barème !) est « déjà » en ligne sur notre site Internet. Encore une belle preuve d'anticipation...

LES COLLÉGIENS ET LES LYCÉENS
RENTRENT LUNDI



Agenda

Mercredi 5 mai

Date butoir pour contester le barème de l'INTRA

Mardi 15 juin

Résultats de l'INTRA